

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 4 juin 2019

CP2019_06_10
id. 4547

Le 4 juin 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. HEBRARD, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**CONVENTION DE COLLABORATION MULTI-PARTENARIALE
DANS LE CADRE DU TRAVAIL EN RÉSEAU :
CRÉATION D'UNE ÉQUIPE MÉDICO-PSYCHO-SOCIALE
PRÉNATALE**

L'équipe médico-psycho-sociale prénatale, mise en place en 2002 à la maternité du centre hospitalier de Montauban, a permis une amélioration de la prise en

charge des femmes enceintes présentant des difficultés psycho-sociales, un travail en réseau ayant permis d'améliorer le sentiment de sécurité des professionnels.

L'objectif de cette délibération est d'étendre ce dispositif qui a fait ses preuves à la maternité de la clinique du pont de chaumes.

I – Présentation du projet :

Le projet s'appuie sur un groupe de professionnels relativement fixe, appartenant aux institutions du Département et ayant donc une légitimité quant à leur expertise dans ce domaine.

Cet espace de travail pourra être interpellé par tout professionnel du département rencontrant des préoccupations, des questionnements, des difficultés dans l'accompagnement de cette grossesse.

L'équipe représentera une instance clinique ressource pour les professionnels.

Elle ne pourra être sollicitée qu'avec accord des femmes enceintes.

II – Partenaires du projet :

- Pôle solidarités humaines : service de protection maternelle et infantile
 - un médecin,
 - les sages-femmes concernées par les situations,
 - une psychologue.

- Clinique du pont des chaumes
 - la cadre de santé de la maternité,
 - la sage-femme vulnérabilité,
 - l'assistante sociale,
 - un pédiatre,
 - un gynécologue.

III – Modalités pratiques du projet :

L'équipe prénatale se réunira une fois par mois, le 1er vendredi du mois à la clinique du pont des chaumes sous réserve d'un changement lié à l'indisponibilité de plusieurs membres.

Elle se compose de membres permanents : sages-femmes, médecin, psychologue de PMI, cadre de santé, sage-femme vulnérabilité, pédiatre et gynécologue

de la clinique.

Des professionnels invités (service social, tuteur...) ayant en charge le suivi de la situation pourront être présents dans le cadre de l'évaluation.

Les dossiers sont apportés par les participants :

- ils concernent des grossesses vulnérables du fait de la pathologie psychique ou psycho-sociale des parents,
- les patientes devront être suivies à la maternité de la clinique,
- elles devront avoir donné leur accord afin que leur situation soit exposée.

Quelques jours avant la tenue d'une rencontre, un échange par mail aura lieu entre la clinique et l'équipe PMI afin de connaître l'ordre du jour.

La réunion se tiendra dans les locaux de la maternité.

Un cahier sera établi afin de laisser une traçabilité de la réflexion et des décisions prises.

IV – Impacts attendus pour ce projet :

1 - Pour les patients :

- Meilleurs repérage des situations de grossesses à hauts risques psycho-sociaux.
- Analyse clinique de la situation en mettant au centre des préoccupations la future mère et le bébé plutôt que l'anxiété et le sentiment d'impuissance face à des situations complexes.
- Orientation vers des soins précoces si besoin.
- Cohérence, anticipation et positionnement éthique vis-à-vis des futurs parents.

2 – Pour les professionnels :

- Amélioration du sentiment de sécurité et d'efficacité : rompre le sentiment d'isolement de certains professionnels.
- Formation réciproque par le partage de connaissances.

- Sortir d'une logique institutionnelle et avoir accès à une réflexion pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle.

3 – En termes de santé publique :

- Développer le travail en réseau et la confiance mutuelle grâce à une meilleure connaissance des acteurs du Département, autant quant à leurs possibilités d'intervention que sur leurs limites.
- Être force de propositions pour la mise en place d'expérimentations de modifications de pratiques établies.
- Ce dispositif qui renforcera les actions de prévention précoces dans le Département ne demande aucune contribution financière et s'appuie sur les compétences de la collectivité en matière de protection maternelle et infantile.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, la convention de collaboration multi-partenariale à conclure avec la clinique du Pont de Chaumes à Montauban pour la mise en œuvre d'un dispositif médico-psycho-social prénatal au sein de la clinique ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention ci-annexée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC